

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 47 (1911)
Heft: 50

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

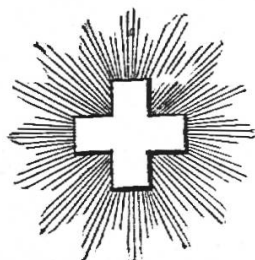
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *La nouvelle loi genevoise sur l'instruction primaire (suite).* — *Société suisse des Maîtres abstinents.* — *Chronique scolaire : Jura bernois, Vaud.* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Les abréviations métriques.* — *Leçons de choses.* — *Rédaction.* — *Comptabilité.* — *Cours complémentaires.* — *Calcul oral.*

LA NOUVELLE LOI GENEVOISE

SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE (suite).

La question des traitements a naturellement été l'objet d'une étude approfondie de la part du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. Il est à peine besoin de dire que les pouvoirs publics ont examiné ce point dans le sens le plus bienveillant. On exige aujourd'hui des éducateurs qu'ils fassent des études plus complètes qu'autrefois et, avec les nouvelles méthodes, il est bien certain que leur tâche s'est compliquée. L'Etat, d'autre part, se trouvait dans l'obligation de ménager les deniers publics et de ne pas créer des situations que la majorité du peuple aurait considérées comme privilégiées. Il s'agissait de trouver un juste milieu et, dans ce but, des comparaisons ont été établies avec ce qui se fait dans les autres cantons de la Suisse. Le Conseil d'Etat avait reçu, à ce propos, de l'Union des Instituteurs primaires genevois un rapport très documenté. Tenant compte de ces différents facteurs, le Grand Conseil a constitué sur les bases suivantes les traitements du corps enseignant primaire genevois.

Il est prévu un traitement initial et un traitement maximum, ce dernier étant constitué par des augmentations régulières du traitement initial. Ces augmentations sont annuelles et successives,

pendant 10 ans, pour les maitresses d'école enfantine, ainsi que pour les régents et les régentes d'école primaire. Les sous-maitresses d'école enfantine, les sous-régentes et les sous-régents bénéficient aussi d'augmentations analogues jusqu'à leur nomination de maitresses, de régentes ou de régents, soit pendant 5 ans.

Voici les traitements pour les fonctionnaires des écoles enfantines :

	Traitement initial	Traitement maximum
Sous-maitresses	1000	1250
Maitresses	1200	2000

Quant aux écoles primaires, on a prévu pour les traitements, trois catégories suivant le rayon d'éloignement de l'agglomération urbaine. La première catégorie comprend la ville et la banlieue; les deux autres renferment les communes classées suivant la distance à laquelle elles se trouvent du centre urbain. Voici le relevé des traitements des fonctionnaires de l'enseignement primaire tels qu'ils résultent de ce classement :

	Traitement initial	Traitement maximum
Première catégorie.		
Sous-régentes	1320	1820
Régentes	2150	3400
Sous-régents	1800	2300
Régents	2500	3750
Deuxième catégorie.		
Sous-régentes	1520	2020
Régentes	2250	3500
Sous-régents	1900	2400
Régents	2700	3950
Troisième catégorie.		
Sous-régentes	1720	2220
Régentes	2450	3700
Sous régents	2100	2600
Régents	2900	4150

Quant à la classe complémentaire, qui n'existera d'ailleurs que dans l'agglomération urbaine, et dont les titulaires seront choisis parmi les régents et régentes des écoles primaires, le traitement prévu est de 3600 fr. par année pour les maitresses et de 4000 fr. pour les maitres.

Ajoutons enfin que ces traitements comprennent le logement,

attendu que les communes n'auront plus à payer une indemnité de logement aux régents et aux régentes ou de mettre à leur disposition un appartement. A partir de l'année prochaine, les fonctionnaires qui occupent un logement appartenant à des communes auront à leur en payer le loyer.

En moyenne, on peut dire que les augmentations de traitement accordées par la nouvelle loi sont de 400 à 500 francs. Elles varient du 15 au 25 % suivant que l'on considère les traitements plus élevés qui s'améliorent évidemment dans des proportions moindres ou les traitements les plus bas pour lesquels la différence est au contraire très sensible.

Il ne faut pas oublier, en outre, qu'un certain nombre de fonctionnaires améliorent encore leur situation en consacrant une partie de leur temps libre aux classes gardiennes. En outre, les titulaires de classes spéciales (anormaux et indisciplinés) touchent un supplément de 400 fr. par an; les sous-régentes appelées à diriger une classe de garçons ou une classe mixte, un supplément de 180 fr. Quant aux régents principaux, la loi nouvelle consacre officiellement l'indemnité qui leur est accordée depuis quelques années et qui varie selon l'importance du bâtiment scolaire.

Dans son ensemble, l'augmentation des traitements sur les bases que nous venons d'indiquer, met Genève en très bon rang parmi les cantons suisses. En la votant et en acceptant les charges budgétaires qui en résultent, le Grand Conseil a mérité la reconnaissance des instituteurs genevois. Il est d'ailleurs indiscutable que la question des traitements se trouve en corrélation directe avec le bon recrutement du corps enseignant, c'est-à-dire avec la bonne marche des écoles et, en dernière analyse, avec le progrès du pays tout entier.

(A suivre.)

L'Educateur publiera, dès le commencement de 1912, le travail de Mlle Péter, de Genève, sur *l'Esthétique et l'enfant*.

Société suisse des Maîtres abstinents. — La Société des Maîtres abstinents a eu l'heureuse idée de faire coïncider sa première assemblée générale avec le Congrès pédagogique suisse à Bâle. Cette réunion avait lieu le mardi 3 octobre, à 5 heures du soir. Dans un rapport très bien pensé, nos collègues bâlois cher-

chent à nous faire comprendre comment ils travaillent parmi la jeunesse libérée des écoles. Avant tout, ils veulent une jeunesse heureuse; et comme l'alcool est une source de malheur, il est proscrit. Mais les jeunes gens ont des aspirations, des aptitudes et des goûts particuliers qu'il faut se garder d'étouffer : il faut au contraire en favoriser le développement, et laisser à chacun sa propre personnalité, plutôt que de chercher à former tous les caractères d'après un même moule. On évitera de donner trop d'importance aux exercices physiques, au détriment des facultés intellectuelles et morales ; tous deux seront développés d'une manière harmonique, contrairement à ce qui se pratique dans la plupart des sociétés. Les jeunes gens sont classés d'après leur âge et leurs aptitudes, ce qui permet d'établir les programmes de façon plus rationnelle et d'arriver ainsi à de meilleurs résultats. Ils ont des réunions régulières sous la présidence de leurs maîtres. Ce sont tour à tour des leçons de composition, littérature, savoir-vivre, hygiène, chant, musique, gymnastique, etc.; chacun y apporte son tribut de connaissances et de bonne volonté. De ce travail en commun, s'établissent entre maîtres et élèves des relations amicales, précieuses et durables.

Après discussion, les conclusions de cet excellent rapport sont adoptées avec quelques modifications.

Un petit souper, assaisonné de franche et cordiale gaité, est servi ; puis nous nous retrouvons à 8 heures au café Spitz, pour une agréable soirée préparée en notre honneur par les sociétés de jeunes gens abstinents de la ville. Les voilà, près de 200, les hommes de demain, causant gaiement entr'eux : l'employé de banque avec l'apprenti serrurier; un futur jardinier avec un élève de la Realschule. Quelle cordialité aussi dans leurs rapports avec leurs maîtres, nos collègues bâlois, que nous voyons aller d'un groupe à l'autre, donnant ici une chaude poignée de main, là une tape amicale sur l'épaule, plus loin quelques paroles affectueuses. Ici, plus de maîtres ni d'élèves : ce sont des amis, dans tout ce que ce mot comporte de délicatesse et de confiance réciproques. Dans de telles circonstances, la soirée ne pouvait manquer d'être des plus agréables. Chant, musique, déclamations, saynètes, exercices de gymnastique, voire même d'escrime, réjouissent tour à tour les yeux, l'esprit et le cœur. Entre temps, un jeune homme se lève ; en termes émus, il remercie les maîtres bien-aimés qui, après leur avoir appris l'A. B. C. sur les bancs de l'école, continuent leur œuvre en leur enseignant à marcher vers le beau, le vrai, le bien. Sa parole pénétrante et la sincérité de son accent lui gagnent toutes les sympathies. C'est un membre de l'association des plus jeunes, soit de quinze ans. Plus tard, dans la soirée, c'est une autre société, dont un des membres exprime son bonheur de se trouver dans la bonne voie, grâce à l'amour et au dévouement de ses maîtres. Plus tard encore, c'est le tour des aînés... De tous leurs discours ressort cette même joie de se sentir hors des griffes du démon de l'alcool, cette même noble ambition d'atteindre au vrai but de la vie. Tous aussi ont une parole de reconnaissance pour leur dévoué président qui paraît être l'âme de ces différentes associations.

De notre côté, nous sommes frappés de la facilité avec laquelle s'expriment des jeunes gens de cet âge, de leur parfaite correction de langage, de leur grand enthousiasme. Tout cela nous est une démonstration vivante de l'œuvre accomplie par nos chers collègues bâlois : sous une discipline d'amour, ils arrivent à

développer au plus haut point les facultés intellectuelles et morales de cette belle jeunesse.

M. le Dr Troesch, notre sympathique président central, se fait notre interprète pour remercier les différentes sociétés et les instituteurs pour cette charmante soirée. Il félicite chaleureusement les jeunes Bâlois d'avoir choisi comme idéal le plus beau et le plus noble entre tous. Il souhaite que l'exemple des instituteurs bâlois soit aussi suivi par toutes les sections de maîtres abstinents, dans la mesure où les circonstances le permettent. C'est notre vœu, à nous aussi.

Pour la Section jurassienne des Maîtres abstinents :

L. V.-D.

CHRONIQUE SCOLAIRE

JURA BERNOIS. — Synode scolaire bernois. — Il s'est réuni le 2 décembre, à Berne, dans la salle du Grand Conseil.

M. Rufer, maître secondaire à Nidau, a été appelé à remplacer feu M. Anderfuhren dans le bureau du Synode.

M. Schenk, directeur des écoles de la ville de Berne, propose de remettre à une autre session l'examen d'un projet de règlement sur les écoles complémentaires de jeunes filles.

M. Schneider, maître secondaire à Langenthal, parle des principes à introduire dans une nouvelle loi sur les écoles de couture.

L'assemblée adopte les modifications suivantes :

Les filles qui ont subi avec succès l'examen qui les libère de la fréquentation de l'école primaire, devront encore suivre pendant une année l'école d'ouvrages.

Le nombre maximum des élèves d'une classe de couture sera de 30 ; ce nombre sera abaissé à 25 dans les écoles des trois cours.

Le nombre des heures d'ouvrages sera de 70 pour la première année scolaire, de 100 pour les deux années suivantes, de 120 pour le cours moyen et de 140 pour le cours supérieur.

Les absences de l'école de couture devraient faire l'objet d'une contravention spéciale différente de celle de l'école primaire.

L'Etat et les communes devraient fournir gratuitement aux élèves les fournitures nécessaires à la confection des bandes d'essai.

Le remplacement des maîtresses d'ouvrages malades est à la charge des maîtresses elles-mêmes, de la commune et de l'Etat, les frais se partageant ainsi par tiers.

Les commissions scolaires devraient avoir la faculté de confirmer sans autre les maîtresses d'ouvrages au bout d'une période de six ans, sans être tenues de mettre au concours les postes vacants.

Les inspecteurs continueraient à avoir sous leur surveillance l'administration des écoles de couture, tandis que la surveillance technique incomberait à des inspectrices spéciales.

Les cours d'instruction destinés à former des maîtresses d'ouvrages devraient avoir une durée de 6 mois au moins.

La loi nouvelle devrait renfermer des dispositions concernant l'organisation des cours complémentaires de jeunes filles.

Le plan d'études et le règlement actuels devraient être révisés dans le sens d'une simplification.

La discussion de ces différents points exigea toute l'attention de l'assemblée jusqu'à une heure de l'après-midi, de sorte que le rapport de MM. Mühlethaler et Burki sur la protection de l'enfance dût être remis à une session ultérieure.

Sur la proposition de M. Meury, maître au progymnase de Neuveville, l'assemblée passa à l'ordre du jour sur une proposition peu importante de réviser un article de loi relatif aux écoles secondaires. Le moment est d'ailleurs mal choisi de parler de réviser la loi sur l'enseignement secondaire. L'Etat de Berne a un budget obéré et il vient de décider que dorénavant il ne prendra à sa charge la moitié des traitements du corps enseignant secondaire que dans les limites d'un maximum de 5 400 fr. pour les instituteurs et 3 600 francs pour les institutrices. Tout ce qui dépasse ces maxima est à la charge des communes. **H. Gobat.**

VAUD. Education populaire. La liste des conférences offertes par la *Fédération des Sociétés vaudoises d'éducation et d'instruction populaire*, pour l'hiver 1911-1912, vient de paraître. Nous y retrouvons des noms de conférenciers aimés et fort appréciés. Au point de vue de la matière, il y a de tout : sciences naturelles, zoologie, chimie, géographie, histoire, agriculture, industrie, questions sociales, morale, éducation. Plusieurs conférences sont offertes par l'intermédiaire de la « Société vaudoise pour le relèvement de la moralité » et par l'« Association vaudoise pour le suffrage féminin ». Il est à désirer que ces conférences se donnent un peu partout dans nos villes, comme dans nos campagnes, et que l'œuvre poursuivie par la Fédération soit de mieux en mieux comprise. A cet effet, son Comité a décidé d'avoir une sorte d'agent itinérant, parcourant le canton durant l'hiver, dans le but d'éclairer et de renseigner tous ceux qui voudraient se mettre à la tâche et s'occuper d'éducation populaire. Cet agent est M. G. Nicod, à Granges près Marnand. Sa conférence sur « l'Education populaire dans notre canton » est absolument gratuite, la Fédération prenant tous les frais à sa charge ; pour l'obtenir il suffit d'en faire la demande à M. Mounoud, président central à Palézieux. L'agent itinérant sera tout particulièrement à la disposition des Comités d'initiative qui pourront se fonder cet hiver. Profitant des expériences faites jusqu'à ce jour, il montrera quel magnifique champ d'action s'ouvre dans ce domaine à toutes les bonnes volontés ; il insistera tout particulièrement sur la nécessité pressante d'agir pour sauvegarder et enrichir le patrimoine moral et intellectuel de notre peuple. Instituteurs, à l'œuvre : on compte sur vous !

A. D.

***** Echos du Grand Conseil.** — Par suite de l'augmentation de la population du canton de Vaud, la subvention fédérale à l'école primaire, qui se calcule à raison de soixante centimes par habitant, a subi une augmentation de fr. 21.646,20. Il s'agissait d'en trouver l'emploi. Ensuite du rapport de M. Lugin député, le Grand Conseil a décidé d'affecter cette somme aux constructions scolaires, dont le crédit annuel, toujours dépassé, bénéficiera d'autant. **A. D.**

*** **Nouveau collège.** — Encore un qui vient de recevoir le baptême officiel ! C'est celui de Vucherens érigé au haut du village, dans un site charmant et dégagé. Il possède tout le confort moderne : vastes salles d'école, hall de gymnastique, locaux pour l'administration communale, appartements pour le corps enseignant. Selon le rite habituel, il y a eu des discours, des chants, une collation, etc. Nous saluons toujours avec joie ces nouveaux bâtiments scolaires ; ils sont une preuve palpable de l'intérêt que l'on apporte à tout ce qui touche aux questions scolaires. Mais il y en a encore de bien vieux et hélas ! ce sont les plus tenaces.

*** **Mutualité scolaire.** — Des conférences en vue de la constitution d'une mutualité scolaire de retraite, ont été données dernièrement par M. Jules Python, directeur, à Echandens, Echichens, Ballaigues et Corbeyrier. Le nombre de ces utiles institutions va en augmentant et il est à prévoir que dans peu de temps, chaque village aura une « Mutualité scolaire ».

*** **Un joli trait.** — Dernièrement, une classe enfantine de Lausanne se promenait dans la forêt de Sauvabelin. Les élèves, au nombre d'une quarantaine, après de gais ébats, se rendent au Signal, et s'arrêtent devant le funiculaire. Ils ne disent rien, mais leurs mines expriment un même désir ! Une jeune dame s'installe dans la voiture et le convoi va descendre quand le contrôleur, consulté par la voyageuse, demande à l'institutrice : « Combien d'enfants ? » La réponse à peine donnée, tout ce petit monde prend place, chantant, jubilant, sans oublier de remercier l'aimable dame !

Voilà une manière charmante de faire des heureux. Il y a encore des gens qui aiment les enfants et qui savent à l'occasion le prouver d'une façon intelligente et tangible.

A. D.

BIBLIOGRAPHIE

Hygiène du cœur par le Dr L. Bard, professeur de clinique médicale à l'Université de Genève, membre correspondant de l'Académie de Médecine de Paris. 1 vol. de la Petite bibliothèque d'hygiène fr. 1,50. — Librairie Payot & Cie, Lausanne.

La librairie Payot & Cie a eu une bonne idée. Elle a entrepris la publication de toute une série de petits manuels s'adressant au grand public et consacrés chacun à un sujet spécial d'hygiène. Il serait oiseux de démontrer l'utilité de telles publications. Mais il y a souvent plus d'un mauvais pas d'une idée à sa réalisation. Ici l'idée fut bonne et la réalisation excellente. Les éditeurs ont su gagner à leur entreprise des concours qui garantissent le succès. Ils se sont adressés à nos spécialistes les plus distingués qui ont bien voulu mettre leur science à la portée du public intelligent, et, peu à peu, s'est formée la « Petite Bibliothèque d'Hygiène » dont tous les volumes portent cette épigraphe pleine de sens : Toute dépense faite au nom de l'hygiène est une économie.

L'on ne peut vraiment que féliciter la librairie Payot & Cie d'avoir ainsi réussi à rapprocher du grand public les oracles de la médecine suisse, en demandant à nos professeurs et à nos praticiens de résumer, en quelques lignes à la

- portée de tous, les conseils que leur dicte une longue et vaste expérience.

Le dernier opusculé paru dans la « Petite Bibliothèque d'Hygiène » est consacré à l'*Hygiène du cœur*. C'est l'œuvre du Dr Bard, professeur de clinique médicale à l'université de Genève et membre correspondant de l'Académie de médecine de Paris. Tout le monde comprendra l'importance d'un pareil ouvrage et tiendra à se renseigner sur un sujet aussi essentiel en lisant ces cent et quelques pages. Le savant praticien genevois donne d'abord quelques notions sur la situation, la structure et le fonctionnement du cœur, puis sur les maladies organiques, les troubles nerveux ou symptomatiques, etc... ; il expose ensuite longuement l'objectif d'une hygiène du cœur, le rôle de l'hérédité, les prédispositions individuelles aux maladies du cœur, etc... Dans la deuxième partie de l'ouvrage il traite de façon précise de l'hygiène des exercices musculaires, touchant aux questions d'entraînement, de surmenage, de gymnastique et de sport etc... ; puis, après un exposé des précautions générales (habitation, vêtements, alimentation etc...), il donne dans les conclusions fort intéressantes qui terminent cet utile petit livre, d'excellents conseils frappés au coin du bon sens et de la plus scrupuleuse honnêteté scientifique. Ce petit volume tout à fait pratique, ne tardera pas à se trouver entre les mains de tous ceux qui tiennent à conserver leur santé. N'est-ce pas le désir de tout le monde ?

Miss Rod, par M. et M^{me} Camerlynck, Paris, H. Didier.

Le nom de M. et M^{me} Camerlynck n'est plus inconnu dans les écoles de la Suisse romande. Dans le canton de Vaud, en particulier, les ouvrages des deux auteurs ont été introduits, pour l'enseignement de l'anglais, dans les établissements d'instruction secondaire.

« *Miss Rod* », le volume qui vient de paraître, termine très heureusement la série des ouvrages composés par M. et M^{me} Camerlynck pour les établissements de jeunes filles. Alice — le volume précédent est intitulé « *Alice in England* » — est maintenant une demoiselle dans un des grands hôpitaux de Londres, elle fait son apprentissage de garde-malade. Comme telle, elle a l'occasion de se rendre utile dans les différents centres de la métropole ; puis elle s'engage dans des familles et parcourt l'Angleterre. Enfin, avec la famille Brown, elle visite l'Oberland bernois, l'Italie et l'Égypte ; le volume se termine par ses fiançailles au bord du Nil, avec un ami d'enfance.

Ce nouveau volume contient, dans une série de lettres et d'extraits du journal de Miss Rod, non seulement des connaissances géographiques, mais surtout quantités de jugements sur les coutumes et les mœurs anglaises, la vie, le caractère des Anglais chez eux et à l'étranger. Là où l'occasion se présente, les auteurs ont emprunté des pages de circonstance aux meilleurs écrivains anglais, ce qui fait que leur ouvrage est en même temps une sorte d'initiation à la littérature.

Un appendice spécial — notes and grammar — contient un résumé méthodique de tout ce qui concerne la langue et la grammaire, ainsi que des exercices ; un second, un choix de très jolies poésies.

Le volume, imprimé sur du très bon papier, édité avec beaucoup de soins, fait une excellente impression et fera le bonheur de ceux qui s'en serviront. Je le recommande chaleureusement aux collègues chargés de l'enseignement de l'anglais.

Y.

PARTIE PRATIQUE

LES ABRÉVIATIONS MÉTRIQUES

Grâce au tableau affiché dans nos classes et à l'introduction de manuels de calcul écrit, on paraît maintenant à peu près d'accord sur les abréviations métriques à employer, *sauf cependant en ce qui concerne les mesures de monnaies*. Ainsi l'on admet généralement que décamètre s'écrit *dam.*, myriamètre *mym.*, et il est plutôt rare de rencontrer ces mesures représentées par *Dm.* ou *Mm.*, ainsi que le veulent la plupart des manuels français.

Mais où continue à régner la plus grande diversité, c'est dans la place que doivent occuper les abréviations. Manquant de directions précises, chaque maître agit à sa guise et nos élèves ont souvent à changer trois ou quatre fois de méthodes dans le cours de leur scolarité.

Il y a quelque vingt ans, on enseignait qu'il fallait écrire un nombre exactement comme on le lisait et que, par conséquent, la dénomination ou son abréviation devait toujours suivre la partie entière. On écrivait donc 8 m.; 17 l. $\frac{1}{2}$; 5 m.², 25; 12 kg., 5; 0g., 250; etc.

Cette manière de faire, parfaitement logique, avait malheureusement le défaut de rendre certains calculs (multiplications et divisions) peu clairs pour beaucoup d'élèves. Aussi en vint-on, peu à peu, à placer les abréviations à la fin des nombres, qu'ils fussent entiers ou fractionnaires, et on écrivit 6, 25 m²; 11, 475 m.³; 0, 42 ha.; 0, 450 g.; 3 $\frac{1}{2}$ l.; 1 $\frac{3}{4}$ m.; etc.

Mais cela ne dura guère et voici du neuf, voici du neuf, sans cesse. Dans quelques classes, on apprend maintenant à mettre toutes les abréviations devant les nombres, soit m. 18; km. 10, 450; l. $\frac{1}{2}$; kg. 0, 5; etc.

Et quelques fanatiques de cette méthode nouvelle, poussant la logique jusqu'à l'absurde, font écrire, par exemple :

Un compositeur d'imprimerie peut composer lettres 8000 par jour; combien de jours mettraient compositeurs 5, pour l'impression d'un ouvrage en volumes 6 de pages 640 chacun ? La page a lignes 40, et la ligne lettres 50.

Ce manque d'unité dans l'enseignement d'une branche aussi importante que l'arithmétique est déplorable. Sans compter qu'il fait perdre un temps précieux à maîtres et élèves, lors des changements de classes, il n'est pas de nature à faciliter les examens que doivent subir nombre de nos jeunes gens après leur sortie de l'école primaire.

L'*Educateur* désire s'employer à ramener quelque uniformité dans cette partie de notre enseignement. Pour cela, et afin de pouvoir se prononcer en connaissance de cause, il se permet de poser les questions suivantes à tous ses lecteurs et collaborateurs :

1° Pour quelles raisons abrégez-vous le mot *franc* (ou *francs*) par *f.*, *fr.* ou *frs.* ?

2° Pour quelles raisons placez-vous les abréviations métriques entre le nombre entier et la partie fractionnaire (45 ha., 04) ? ou à la fin du nombre (5,75 hm.) ? ou devant le nombre (m² 0, 24) ?

Prière d'adresser les réponses au rédacteur de la partie pratique avant fin décembre courant.

SIMPLES LEÇONS DE CHOSES (suite).

Les fleurs.

Les fleurs nous donnent leur parfum et leur beauté. Elles se présentent à nos yeux sous des formes et des couleurs bien variées. Il y en a de grandes et de petites, avec des pétales blancs, roses, rouges, jaunes, bleus, etc. Beaucoup de fleurs sont parfumées; quelques-unes ne le sont pas. Les fleurs varient aussi selon les pays et les saisons.

Les fleurs cultivées sont la parure de nos jardins ; il y a les pensées, les lis, les iris, les œillets, les roses, les capucines, les dahlias, les chrysanthèmes, etc.

Viennent ensuite toutes les fleurs qui ornent les prairies et les forêts : les pâquerettes, les primevères, les anémones, les marguerites, les boutons d'or, les sauges, les bluets, les coquelicots, les liserons, les chèvrefeuilles. Les fleurs médicinales sont très utiles lors des maladies; les tussillages chassent la toux, les mauves sont adoucissantes, les fleurs de tilleul calmantes et les camomilles aident à la digestion.

Lorsque l'enfant s'en va à la promenade, il cueille pour sa maman ou son institutrice un beau bouquet de fleurs des champs.

DICTÉES. — I. J'ai vu dans la prairie beaucoup de belles fleurs. Il y avait au printemps des primevères, des anémones, des pâquerettes, des violettes, des boutons d'or. En été ont fleuri les trèfles, les marguerites, les sauges, les bluets,

Des coquelicots, les nielles et les lisérons. J'ai cueilli plusieurs bouquets pour maman.

II. Notre jardin est orné de belles fleurs. Maman et ma sœur les cultivent avec soin. Il y a des pensées, des iris, des roses, des lis. Les fleurs du jardin ont un parfum délicieux. Nous avons aussi des fleurs médicinales : des mauves, des camomilles, du sureau et du tilleul.

GRAMMAIRE. — *Etude du verbe.*

La fleur nous *donne* son parfum.

La fleur *orne* le jardin.

Le primevère *fleurit* au printemps, etc.

Donne nous indique ce que *fait* la fleur ; elle donne, elle répand son parfum.

Orne nous indique ce que *fait* la fleur ; elle orne, elle embellit le jardin.

Fleurit nous indique ce que *fait* la primevère ; elle fleurit, elle s'ouvre au printemps.

Donne, *orne*, *fleurit* sont des verbes. Les verbes nous indiquent ce que font les personnes, les animaux et les choses.

Les légumes.

Les légumes sont des plantes employées à la nourriture de l'homme. Le jardinier les cultive dans son jardin afin de les vendre au marché de la ville. La ménagère soigne aussi de beaux légumes pour en nourrir sa famille.

Nous cultivons les légumes à graines, les légumes à racines et les légumes à feuilles.

Les légumes à graines sont les plus nourrissants ; ce sont les fèves, les pois et les haricots.

Les légumes à racines sont aussi très bons à manger ; il y a les raves, les choux-raves et les carottes.

Les salades, les laitues, les choux, les épinards, etc., sont des légumes à feuilles.

Les légumes se sèment ou se plantent au printemps. On les récolte en été et en automne. On les conserve à la cave durant l'hiver. Quelques légumes sont séchés, d'autres sont mis en conserve afin d'être utilisés plus tard.

DICTÉES. — I. Les légumes sont cultivés dans le jardin par le jardinier ou la ménagère. Le jardinier vend ses légumes au marché de la ville. La ménagère les apprête pour nourrir sa famille. Il y a des légumes à graines, des légumes à racines et des légumes à feuilles. Tous sont nourrissants.

II. On laboure la terre du jardin au printemps et on y sème des graines de toutes les espèces : des salades, des laitues, des pois, des haricots, des carottes, des oignons, etc. On peut déjà récolter des légumes en été. Vers l'automne on rentre les légumes à la cave afin de les conserver pour l'hiver.

GRAMMAIRE. — *Etude du verbe (suite).*

Le jardinier *cultive* le jardin.

La ménagère *laboure* la terre.

On *sème* les graines au printemps.

On *récolte* les légumes en été et en automne.

Cultive, laboure, sème, récolte sont des *verbes* parce que ces mots indiquent ce que font le jardinier et la ménagère dans le jardin, quel *travail* ils accomplissent pour obtenir des légumes.

C. ALLAZ-ALLAZ.

RÉDACTION (*Degré supérieur*).

Le village montagnard.

C'est surtout le matin qu'il faut le voir, à l'heure où les premiers rayons encore dorés viennent l'éveiller et le faire sourire. Ses chalets, groupés dans l'angle du grand carré de verdure, et s'étendant en deux bras sur les deux bords se serrent fraternellement et laissent entre eux des ruelles tout juste assez larges pour qu'on y puisse passer avec les fardeaux.

Immédiatement au-dessus, jusqu'à la lisière peu éloignée de la forêt, des champs cultivés s'étagent en petites terrasses inclinées.

Comme tout village bien pensant, il se serre autour de son église, de sa chère église au clocher svelte, bien blanche et veillant de haut sur les toits paisibles.

Chacun de ses chalets de mélèze bruni offre au soleil ses galeries, où sèchent, protégées par le large auvent, les récoltes étalées par petites gerbes, son jardinet soigné et fleuri, sa ruche peuplée d'abeilles, et son abondante provision de bois empilé pour l'hiver.

Dès le matin, au-dessus des grands toits couverts d'ardoise brute, les petites cheminées laissent échapper leurs fumées bleues ; de tous les foyers on les voit monter légères et douces, révélant la vie de l'intérieur. Si l'air est calme, elles s'unissent et forment au-dessus des toits comme un voile de gaze azurée qui se soulève lentement et semble prendre plaisir à flotter au-dessus du village avant de le quitter. Dans les prés, les herbes encore humides étincellent aux clairs rayons du premier soleil.

Le bruit gai des eaux vives qui courent dans de petits canaux, ces cultures soignées et prospères, ces gens qui de bonne heure vont et viennent autour des maisons et dans les champs, tout annonce une grande famille de travailleurs heureux.

(*Salvan*)

EMILE JAVELLE

IDÉES PRINCIPALES. — 1. Situation du village. — 2. Forêts et champs cultivés des alentours. — 3. L'église, centre du village. — 4. Description des chalets. — 5. La fumée flotte au-dessus des toits. — 6. Vie simple et laborieuse des montagnards.

REMARQUES. — Chaque idée principale correspond à un alinéa du texte ci-dessus dont elle en est le résumé.

Cette partie du plan : *L'église, centre du village*, fera l'objet d'une étude approfondie. Le maître peut montrer par là un des côtés du caractère montagnard. Il est nécessaire que les élèves comprennent le sentiment qui poussa les premiers habitants du village à construire leurs maisons autour de l'église. Indiquer les causes de ce besoin de protection : nature contemplative du montagnard, lutte contre les éléments, isolement et par suite superstition, fidélité aux traditions, etc..

Montrer aux élèves un petit tableau ou une gravure quelconque représentant un village alpestre.

VOCABULAIRE. — La ruelle, le fardeau, s'étager, la terrasse, incliné, immédiatement, l'auvent, étaler, le jardinet, empiler, la gaze (homonyme : le gaz) azuré, étinceler, prospère.

SUJETS SEMBLABLES. — Mon village. — Le petit village, etc.

PAUL CHAPUIS.

COMPTABILITÉ

Comptes courants à intérêts.

Les manuels de comptabilité traitent cette question avec des développements qui ignorent la pratique. Il nous a paru qu'il n'était pas inutile de présenter ici une étude des comptes courants qui soit basée sur des données pratiques, recueillies auprès d'employés de banque expérimentés, et de voir en particulier comment il est possible d'expliquer, dès l'abord, les procédés de la méthode indirecte. Les maîtres commencent généralement par la méthode directe, avec nombre noirs, puis avec nombres rouges ; mais ce sont là deux béquilles, utiles seulement à soutenir la méthode indirecte, qui s'en passe fort bien étant plus simples dans ses calculs et seule employée. Le résultat le plus clair de cette marche c'est que les élèves font de regrettables confusions, calculent mal les jours, placent mal les intérêts, font des omissions, etc.

Du COMPTE. Le compte courant à intérêts est celui où les capitaux inscrits au Doit et à l'Avoir sont productifs d'intérêts. Ce compte est établi par un banquier pour connaître la situation de son client et la lui faire connaître. Le client est un négociant ou toute autre personne qui a un *compte ouvert* à la banque, qui vient y verser les valeurs, en espèces ou effets, qu'il a disponibles et y prendre celles dont il a besoin, dans les limites de son crédit. Si les limites de ce crédit venaient à être dépassées, le client a non seulement épuisé ses *disponibilités* (sa provision), mais son compte est à *découvert*. La banque l'avise qu'il ait à rétablir l'équilibre de ce compte ou à lui remettre des garanties (nantissement, en titres, warrant, cautionnement).

Le compte porte en tête le nom du *titulaire*, c'est-à-dire de la personne pour qui il est dressé. Toutes les valeurs *reçues* par ce titulaire (fournies par la banque) et celles qui diminuent son avoir s'inscrivent *au Doit* ; toutes celles que *fournit* le titulaire (reçues par la banque) ou qui augmentent son avoir s'inscrivent à *l'Avoir*.

INTÉRÊT ET COMMISSION. L'intérêt est *réciproque* tant que le solde du compte, après chaque opération, reste en faveur de la banque. Si ce solde devient débiteur, c'est-à-dire s'il s'établit en faveur du client, la banque astreint son client au paiement d'un intérêt plus fort, tant que celui-ci reste son débiteur : l'intérêt est *différentiel*.

Les paiements faits par la banque portent intérêt le jour même. Les versements du client ou faits en son nom, portent intérêt dès le lendemain et même le surlendemain, si le jour qui suit l'opération est férié. Pour les effets, on

compte l'intérêt dès l'échéance, s'ils sont remis par le banquier ; en ajoutant à cette échéance de 3 à 5 jours, estimés nécessaires pour l'encaissement de l'effet, si celui-ci est remis par le titulaire.

La banque prend quelquefois une *commission*, ou bien sur le débit ou bien sur le crédit ; cette commission, qui est une rétribution du banquier, s'inscrit toujours au *Débit* du compte ; on ne la calcule jamais sur un solde, celui-ci provenant d'un compte antérieur sur lequel la commission a été déjà prise. Quelquefois aussi la banque prend une commission spéciale sur une opération de vente ou d'achat ; cette commission est inscrite en même temps que l'opération.

CALCULS. Nos banques calculent l'intérêt des C. C^{ts} (abréviation usitée) par la méthode des nombres et diviseur :

$$i = \frac{c. n. t}{100 \times 360} = \frac{c. n}{100} \times \frac{t}{360} \text{ ou } \frac{c. n}{100} : \frac{360}{t}$$

$$\text{d'où } \frac{c. n}{100} = N ; \frac{360}{t} = D \text{ } i = \frac{N}{D}$$

A remarquer que toujours dans les comptes courants $N = \frac{c. n}{100}$ et jamais $c \times n$.

Les banques françaises calculent souvent par la méthode du 6 % que nous avons tort de négliger, même dans les exercices du calcul d'intérêt ; elle est très simple, entraîne peu d'erreurs parce qu'elle évite les longs calculs et elle exige une rapide compréhension des relations entre nombres.

$$i = \frac{c. n. t}{100 \times 360} = \frac{c. \times 60 \times 6}{100 \times 360} = \frac{c.}{100} ;$$

Le taux étant 6 % et le nombre de jours 60, tous les intérêts sont d'abord comptés au 6 %, pendant le temps vrai, et on réduit leur différence au taux convenable.

L'intérêt d'un compte courant peut être trouvé directement, en le comptant dès chaque échéance à la clôture du compte. Les banquiers le calculent par une méthode dite *indirecte* ou *rétrograde*. Ils escomptent chaque capital dès son échéance à une date antérieure, choisie de manière à pouvoir y reporter tous les capitaux inscrits ; puis ils calculent ensuite l'intérêt dès cette date, nommée *Epoque*, à la clôture. On choisit comme *Epoque* l'échéance la première en date, généralement la date même d'ouverture, 30 juin, 31 décembre.

Ce procédé permet une importante simplification : comme il y a, évidemment, compensation d'intérêts pour des capitaux égaux reportés à l'*Epoque*, le double calcul indiqué ci-dessus n'a pas besoin d'être fait pour chaque capital ; il suffit de l'effectuer une seule fois sur la différence de leur somme, qu'on appelle la *Balance provisoire des capitaux*.

L'avantage de cette méthode réside dans une grande simplicité de marche et en ce que tous les calculs peuvent être faits par la banque à mesure, soit immédiatement après chaque opération, ce qui évite un surcroît d'occupation aux époques ordinaires de règlement de compte.

(A suivre.)

A. GRANDCHAMP.

COURS COMPLÉMENTAIRES

Mercredi.

GÉOGRAPHIE : Compte rendu de la leçon du samedi précédent.

HISTOIRE : La mort d'*Albert d'Autriche* : poser des questions sur cet événement ; faire trouver sur la carte la position de Königsfelden, près du berceau de la famille des Habsbourg. *Henri de Luxembourg* favorise les Waldstættén pour faire opposition à l'Autriche : l'Unterwald en bénéficie et obtient à son tour sa lettre de franchises (1309). Compétition entre *Frédéric le Beau* et *Louis de Bavière*. La querelle dure toujours entre les Schwytzois et l'abbaye d'Einsiedeln. Pillage du couvent. *Morgarten*. (Le récit est connu.) Ce fait d'armes est une victoire des hommes libres sur les chevaliers ; c'est un coup droit porté à la puissance jusque là incontestée de la noblesse. Le retentissement en sera immense. Sans doute, beaucoup de temps s'écoulera encore avant que les paysans des contrées plus ouvertes sentent passer sur eux le souffle de l'indépendance ; mais les voisins immédiats des Waldstættén entrevoient pour eux-mêmes une émancipation possible. Conséquences : *Pacte de Brunnen* ; (siège de Soleure) ; *entrée de Lucerne*, de *Zurich* et de *Glaris* dans la Confédération. *Zoug* est contraint d'entrer dans la ligue par l'abandon de son souverain. (Comparer avec Glaris.)

RÉDACTION : *Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait*. Deux jeunes gens sont ensemble dans une ferme, dans un atelier, dans un bureau. L'un est insouciant ; le travail lui est facile, mais l'avenir l'inquiète peu. Il pourrait réaliser quelques économies, s'affilier à une caisse de retraites ; il préfère se divertir sans souci du lendemain. Conduite contraire de l'autre. (Faites-les parler.)

Le temps a marché, nos jeunes hommes sont à la porte de la vieillesse. Ils se rencontrent ; triste situation de l'un, prospérité de l'autre.

INSTRUCTION CIVIQUE : Progr. a. *Devoirs du citoyen*. Exercer le droit de vote. Election et votation fédérales ; (élection des conseillers nationaux le 29 octobre dernier ; votation prochaine sur la loi relative aux assurances.) Service militaire, son but ; c'est une obligation et un honneur. Progr. b. *Le cercle*, division électorale et judiciaire. Le Juge de paix, ses attributions civiles et pénales. (Procéder par intuition, si possible.) Inventaire au décès, homologation des testaments, envoi en possession. Il reçoit les plaintes, tente la conciliation. Punit les délits d'injures, etc. ; ne peut prononcer la peine d'emprisonnement. En cas de délit grave, procède à la première enquête.

CALCUL : Les mesures de volume. Reviser la numération millésimale qui échappe très vite aux élèves qui n'ont pas eu l'occasion de faire des calculs dans la vie pratique.

Avec les élèves avancés, résumer les règles qui se rapportent au calcul du volume.

1^o *Produit de la base par la hauteur entière* : cube, parallépipède, prisme, cylindre.

2^o *Produit de la base par le tiers de la hauteur* : pyramide, cône et sphère.

Avec les élèves retardés, s'en tenir aux volumes les plus simples.

Samedi.

CALCUL ORAL ET ÉCRIT : Suite de la leçon précédente. Applications pratiques : volume d'un mur, d'une poutre, d'une bille, d'un tas de foin ou de bois, d'un tas de gravier (par le procédé abrégé et usuel). Retrouver une dimension.

HISTOIRE ET INSTRUCTION CIVIQUE : Interrogations.

RÉDACTION : *Le service militaire.* Dans quelques années, la patrie me comptera au nombre de ses défenseurs. Etre soldat est un honneur dont je veux me rendre digne. Après les épreuves réglementaires du recrutement, je serai incorporé dans l'arme pour laquelle on me trouvera doué. Quant à moi, je voudrais être....

Ecole de recrues ; obéissance aux chefs ; ponctualité dans l'accomplissement du devoir. Plus tard, soin de l'équipement, entraînement volontaire au tir, à la marche, à l'équitation, etc. Etre prêt à répondre à l'appel de la patrie en danger.

GÉOGRAPHIE : *Uri, Schwytz, Unterwald.* Les sommets, les cols, les routes alpestres ont été indiqués dans la partie générale : poser rapidement quelques questions de contrôle. Montrer le rôle physique et politique du lac des Quatre-Cantons, puis parler des localités importantes de chacun des cantons. Chemins de fer : Gothard, Brunig-Einsiedeln. Pilate, Rigi, Stanserhorn. Etude comparative de la population, de la religion, de l'instruction.

LECTURE : *Jeune Citoyen :* Le devoir civique au Japon (page 7). Le lac des Quatre-Cantons (page 16). Le tunnel du St-Gothard (page 17). La défense de la patrie (page 23).

E. VISINAND.

CALCUL ORAL

Des angles.

1. Quelle est la somme de deux angles, l'un de 37° , l'autre de 48° ? (85°)
2. Un angle mesure 115° , un autre 75° . Quelle est la différence ? (40°)
3. Quelle est la mesure d'un angle qui vaut :
 - a) 25° de moins qu'un angle droit ; (65°)
 - b) 60° de plus » » ? (150°)
4. Un angle a 35° ; un autre est 4 fois aussi grand, combien mesure-t-il de plus qu'un angle droit ? (50°)
5. L'espace compris autour d'un point est divisé en 8 angles égaux. Quelle est la valeur de chacun ? ($360^\circ : 8 = 45^\circ$).
6. Combien d'angles de 36° peut-on tracer du même côté d'une droite ? ($180^\circ : 36^\circ = 5$).
7. Combien de degrés mesure l'angle formé par les deux aiguilles d'une montre :

a) à 1 h. (30°)	c) à 4 h. (120°)
b) à 2 h. (60°)	d) à 5 h. ? (150°)
8. Quel est l'angle formé par deux rayons d'une roue, si cette dernière a :

a) 6 rayons (60°)	c) 10 rayons (36°)
b) 9 rayons (40°)	d) 15 rayons ? (24°)

J. S. et E. B.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Yverdon. — Un concours est ouvert en vue de la nomination d'un maître de sciences physiques et naturelles au Collège et à l'Ecole supérieure d'Yverdon.

Traitement de 3000 à 3400 fr., suivant les années de service dans le canton.

Enseignement des sciences à l'Ecole professionnelle, à raison de 2 fr. 50 l'heure.

Obligations légales.

Adresser les inscriptions, avec un **curriculum vitae**, au Département de l'Instruction publique, 2^{me} service, jusqu'au 26 décembre 1911, à 6 h. du soir.

Place au concours

Le poste d'institutrice à l'école inférieure de Môtiers-Vully est à repourvoir pour le 1^{er} janvier 1912.

Traitement fr. 1000.—, affouage pour l'école fr. 80.—, leçons d'ouvrage, fr. 100 —, plus logement avec jardin. H5607F

Les inscriptions avec dépôt des certificats seront reçues **jusqu'au 18 décembre** par la **Préfecture de Morat**. — Examen de concours réservé.

MEUBLES

riches et ordinaires. — Trousseaux pour la ville et la campagne. — Bureaux américains. — Chambres complètes pour pensionnaires.

La maison Pochon frères, à Lausanne, considérablement agrandie dans ses nouveaux locaux, place Centrale, avise le corps enseignant qu'elle accorde, comme auparavant, des facilités de paiement moyennant garanties sérieuses. — **Discretion**

Guérison radicale
des **Rhumes** anciens et récents
toux, bronchites
par la
SOLUTION PAUTAUBERGE
Préviend la Tuberculose

Recommandée & prescrite par le corps médical.
Fr. 3.50 le flacon. — Toutes pharmacies.

Ue 10353

Offrons franco par la Poste, contre remboursement: Châtaignes vertes 10 kg. Fr. 3. — Châtaignes sèches 10 kg. Fr. 4.50. Noisettes belles grosses 5 kg. Fr. 6.50. — Figues en couronnes 5 kg. Fr. 4.50. — Oranges 5 kg. Fr. 2.50; 10 kg. Fr. 4.50. — Mandarines extrafines, la caisse de 25 pièces Fr. 2.20; 2 caisses Fr. 4. — Citrons, gros, la caisse de circa, 50 pièces Fr. 3. Noix 5 kg. Fr. 3.50. 10 kg. Fr. 6.50.

Pellandini & C^{ie}, export. agricole, Taverne (Tessin).

Matériel pour l'enseignement des Sciences naturelles.

Modèles en papier mâché : œil, oreille, cerveau, crâne, cœur, torse, thorax, organes de la digestion, etc.

Animaux empaillés, métamorphoses dans l'alcool, squelette, crâne, etc., préparations microscopiques.

Collections d'insectes, de métaux, de pierres.

Collections technologiques de Kagerah.

Matériel intuitif pour l'enseignement du calcul : Mesures de capacité, décimètre cube, collections de solides, etc.

Matériel pour l'enseignement de la physique, de la chimie ; tableaux intuitifs pour toutes les branches de l'enseignement.

**Représentation générale en Suisse des maisons
de premier ordre.**

Nous ne tenons que les meilleurs articles et aux prix
les plus réduits.

CATALOGUES ILLUSTRÉS GRATUITS

Kaiser & C^{ie}, Berne



8, rue St-Pierre LAUSANNE rue St-Pierre 8

Tabliers. — Blouses. — Châles. — Jupons
en lainage des Pyrénées.

NOUVEAUTÉS

Robes fantaisies et noires.

Draperies pour Messieurs.

Tapis. — Linoléums. — Cocos.

Toilerie. — Rideaux. — Couvertures.

10 % au corps enseignant 10 %, ou bons d'escompte.

PRIX FIXES MARQUÉS EN CHIFFRES CONNUS

Vente de confiance. Envoi d'échantillons sur demande.

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fourni
gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.



Caoutchouc



Pardessus

Nous rappelons à MM. les
membres de la S. P. V. l'es-
compte spécial de

10%

sans aucune majoration, nos
prix modérés sont tous mar-
qués en chiffres connus.

MAISON MODÈLE, LAUSANNE

Maier & Chappuis, Rue du Pont.

Sports



Complets



Afin d'introduire ma

MACHINE à LAVER LE LINGE

à Fr. 21. — à la fois dans tous les ménages, je me suis décidé de l'envoyer à l'essai, au prix avantageux ci-dessus. — **Rien à payer à l'avance! Faculté de retour en cas de non convenance. Trois mois de crédit!** La machine se paie par l'usage au bout de peu de temps, grâce à l'économie sur le savon et n'attaque pas le linge. Facile à manier, elle produit davantage et est plus solide qu'une machine de 70 fr. Des milliers d'attestations à disposition! Construite en bois et non en fer-blanc, cette machine est indestructible. Tout en facilitant énormément le travail, elle est très économique. Ecrire de suite à

PAUL-ALFRED GÖEBEL, BASEL

Lenzgasse 15 — Case postale Fil : 12

des représentants sont demandés partout. Désigner dans les commandes la station de chemin de fer la plus proche.

D. V. 93 g.

Spécialité d'Ouvrages d'Enseignement Musical

Méthodes, Solfèges et toute Musique Instrumentale et Vocale

Orchestre - Fanfare - Harmonie - Chorale

Fétis, F. J. Manuel des Compositeurs, Directeurs de musique, Chefs d'Orchestre et de musique militaire. fr. 8.—

Maréchal, H. et Parès, G. Monographie universelle de l'Orphéon, Sociétés Chorales, Harmonies, Fanfares. fr. 3.50

Reuchsel, A. L'Art du Chef d'Orphéon (le codex des Sociétés malades; le Vademecum des autres.) fr. 3.—

Roger-Ducasse. Ecole de la dictée, 400 exercices gradués à l'usage des écoles primaires. fr. 3.—

Humbert, G. Notes pour servir à l'étude de l'histoire de la musique. fr. 2.50

Kling, H. Théorie élémentaire et pratique de l'art du Chef d'Orchestre, du Directeur de musique d'harmonie, de fanfare et de Société Chorale. fr. 1.—

Kælla, G. A. Exercices de chant, adoptés au Conservatoire de musique. fr. 2.—

» Théorie de la musique, adoptée au Conservatoire de musique. fr. 1.—

Pilet, W. Théorie élémentaire de la musique et premiers principes de l'harmonie. fr. 1.—

Lauber, L. Cours complet de Solfège, pratique et gradué, en 2 cahiers fr. 1.—

» A. B. C. de la musique, contenant les notions élémentaires de l'enseignement musical, d'après les principes de la méthode Frœbel. fr. 1.50

Masset, H. Exercices de chant, méthodiquement gradués (3^{me} édition) fr. 2.50

Dureau, Th. Cours théorique et pratique d'Instrumentation et d'Orchestration, à l'usage des Sociétés de musique instr., Harmonies et fanfares.

1^{er} Vol. Instrumentation, fr. 8.— ; 2^{me} vol. Orchestration. Fanfares, fr. 7.—

Soullier Ch. Dictionnaire complet de musique. fr. 2.50

Mayor, Ch. — A Prima Vista, solfège choral pour voix d'hommes, avec exercices de lecture à vue, 1^{re} partie : comprenant 30 chœurs (sans paroles) dans es tonalités majeures jusqu'à 3 dièses et 3 bémols, avec modulations aux tons voisins (préparation aux concours). fr. 1.35

2^e partie : comprenant des chœurs plus développés, dans toutes les tonalités, avec modulations aux tons éloignés et emploi des mesures simples et composées. (En préparation.)

Bayer, J. Manuel de Pédagogie musicale pratique.

1^{er} vol. : Pédagogie orale. — Leçons au tableau noir, fr. 4.—

2^{me} vol. : Pédagogie écrite. — Compositions écrites, fr. 5.—

» Vade-Mecum du Directeur de Sociétés Chorales, fr. 4.—

Combarieu, J. Le Chant Choral; cours élémentaire et moyen à l'usage des écoles primaires, fr. 1.50

Marcaillhou, G. L'art de composer et d'écrire la musique légère (danses) fr. 5.—

Declercq. Cours pratique de transposition, d'accompagnement et de lecture à vue à l'usage de tous les musiciens, fr. 4.—

Berger, A. Théorie scientifique du violon, fr. 3.50

Kæckert, G. Les principes rationnels de la technique du violon, fr. 2.15

Berthoud, E. Cours pratique de gymnastique spéciale des doigts, du poignet et du bras pour faciliter l'étude du violon, fr. 2.70

FÆTISCH Frères (S. A.) Editeurs

Lausanne — Vevey — Neuchâtel — Paris.

Lausanne. — Imprimeries Réunies. (S. A.)

DIEU

HUMANITE

PATRIE

XLVII^{me} ANNEE. — N° 51-52

LAUSANNE — 23 décembre 1911



L'EDUCATEUR

(-EDUCATEUR - ET - ECOLE - RELIGIEUSE -)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Professeur, Avenue de Morges, 24, Lausanne.

Editeur responsable.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : A. Dumuid, instituteur, Bassins.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : L. Quartier, instituteur, Boudry.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



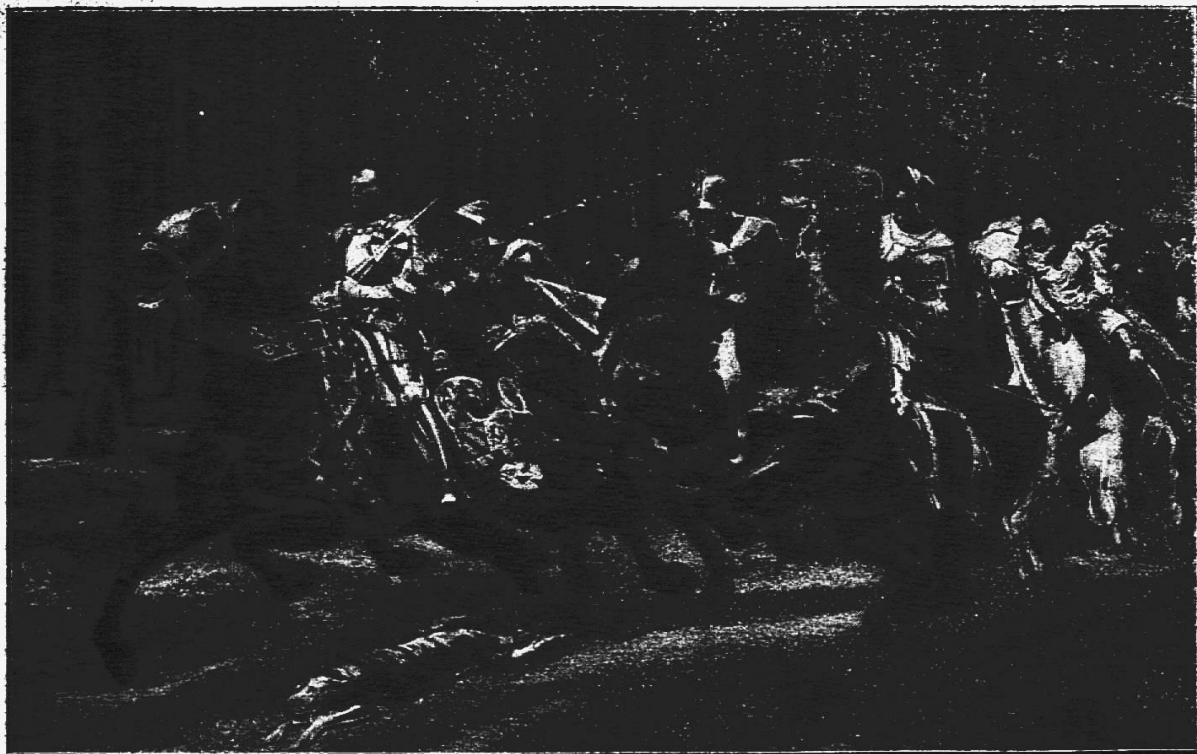
SUPERBE PRIME

aux abonnés et lecteurs de l'EDUCATEUR

La Fuite de Charles-le-Téméraire

Planche de 70/100 cm. en 10 couleurs.

Admirable reproduction du tableau de EUGENE BURNAND.



Tirée sur les presses des ateliers Säuberlin & Pfeiffer, à Vevey, cette belle gravure a rencontré par son irréprochable exécution l'approbation entière des connaisseurs et du maître à qui nous devons cette toile rappelant avec une intense vérité une des vieilles gloires militaires de nos ancêtres.

Les abonnés et lecteurs de l'**Educateur** voudront tous la posséder puisque grâce à un arrangement spécial elle leur est offerte **au prix de faveur de 5 fr.** (8 fr. jusqu'ici en librairie), plus 30 centimes pour frais d'emballage soigné et de port.

Adresser les commandes le plus tôt possible à l'Administration de l'**Educateur**, Lausanne. Les envois seront faits contre remboursement,

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

L. BRUYAS & CH. CHEVALLAZ

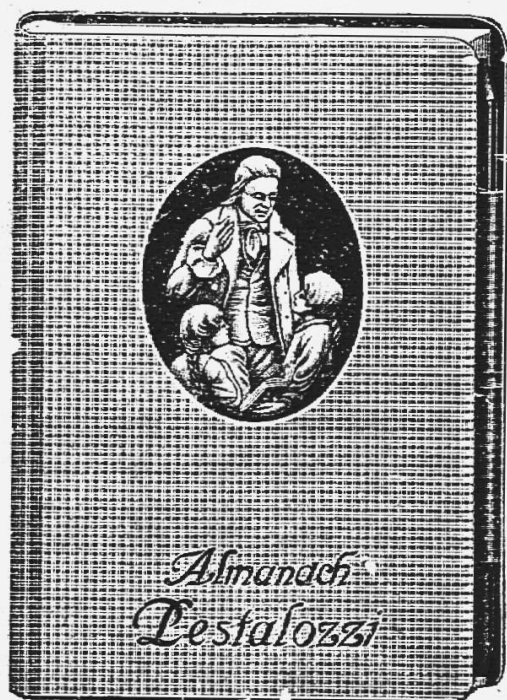
Rue de la Louve, 4. LAUSANNE — Rue du Seyon, 19, NEUCHÂTEL
Téléphone Rue Colombière, NYON.

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Funèbres Lausanne.

Librairie Payot & Co., Lausanne.



UNE ENCYCLOPÉDIE DE POCHE POUR LA JEUNESSE

ALMANACH PESTALOZZI pour 1912. — Agenda de poche à l'usage de la jeunesse scolaire. Un volume petit in-16 de 300 pages, contenant *plusieurs centaines* d'illustrations en noir et en couleurs, Relié, toile souple. 1 fr. 60

« Je comprends le succès que ce petit livre rencontre auprès du public suisse et souhaite que chaque année il s'affirme davantage. »

A. LACHENAL,
ancien conseiller fédéral.

Des écoliers et écolières nous écrivent : L'*Almanach Pestalozzi* est pour moi le cadeau de Noël que je préfère à tous ; c'est mon meilleur ami et conseiller ; il est tout simplement superbe.

TABLEAUX NOIRS

en ardoise et en bois

Représentation générale des tableaux originaux
Jäger de Worms.

En magasin plus de 50 grandeurs différentes et une trentaine de genres de chevalets ou supports divers.

SPÉCIALITÉ

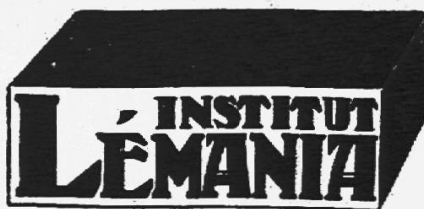
FOURNITURES POUR BATIMENTS SCOLAIRES COMPLETS

Toujours environ 700 tableaux en magasin.

Demandez notre catalogue illustré.

Kaiser & C^{ie}, Berne

Maison spéciale de matériel d'enseignement.



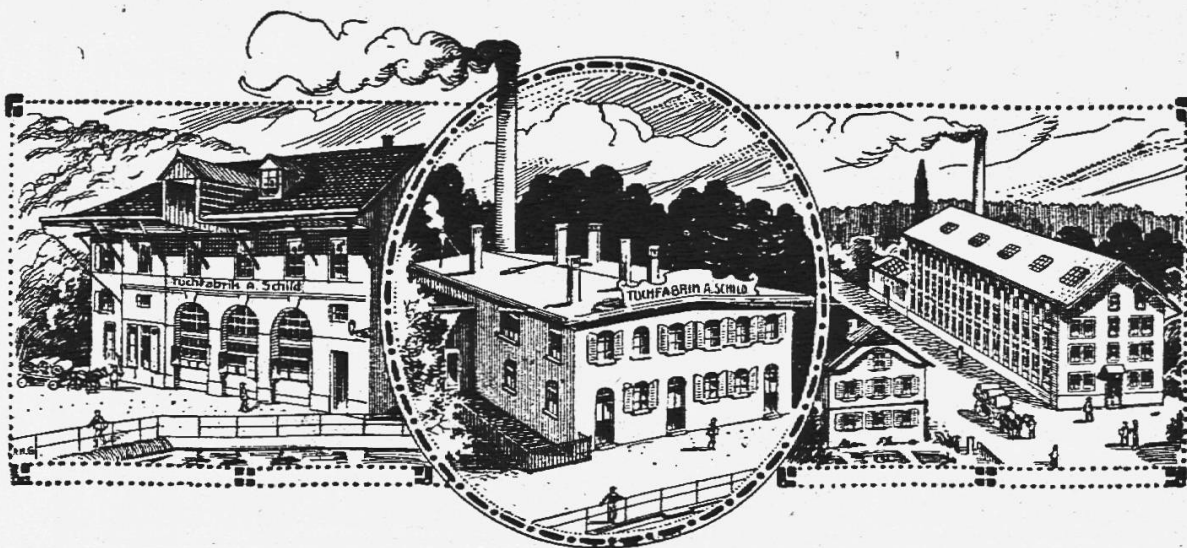
Lausanne, 5, Avenue de la Harpe

Préparation **approfondie** et rapide
aux **BACCALAURÉATS** (scientifique et classique),
à la **MATURITÉ FÉDÉRALE**
et au **POLYTECHNICUM FÉDÉRAL**,

300 élèves en 2³/₄ ans, 95 % de succès

Offrons franco par la Poste, contre remboursement : Châtaignes vertes 10 kg. Fr. 3. — Châtaignes sèches 10 kg. Fr. 4.50. Noisettes belles grosses 5 kg. Fr. 6.50. — Figues en couronnes 5 kg. Fr. 4.50. — Oranges 5 kg. Fr. 2.50; 10 Kg. Fr. 4.50. — Mandarines extrafines, la caisse de 25 pièces Fr. 2.20; 2 caisses Fr. 4. — Citrons, gros, la caisse de circa, 50 pièces Fr. 3. Noix 5 kg. Fr. 3.50, 10 kg. Fr. 6.50.
Pellandini & C^{ie}, export. agricole, Taverne (Tessin).

La Fabrique de draps A. SCHILD BERNE



Environ 100 ouvriers -- Fondée en 1866 -- Installations modernes

manufacture les effets de laine tricotés ou tissés et fournit des étoffes solides pour hommes, dames et jeunes gens. Demandez tarifs et échantillons.

N. B. — La fabrique n'expédie que des draps manufacturés dans ses établissements.
Elle possède des machines spéciales pour préparer les effets de laine.